

SÉANCE DU 28 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 24 juin 2017, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Karine TROTIN, Éric BUISSON, Marc DE VOS, Gérard HUGER.

Absent excusé : Florian LAFRESNAYE qui donne procuration à Mme AMIARD.
Sébastien KNOLL qui donne procuration à M. HUGER.

Secrétaire de séance : Jean-Yves MARTIN

CONSULTATION DES ELUS SUR LE MAINTIEN OU NON DES TAP POUR LA RENTREE 2017/2018

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2017 - 1108 du 27/06/2017, relatif aux dérogations à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles primaires et maternelles, après consultation au niveau national, est paru ce jour, au Journal Officiel.

Les temps d'animations périscolaires (T.A.P) ne seront plus obligatoires : leur application pourra faire l'objet d'une demande locale de dérogation pour permettre, à ceux qui le souhaitent, de revenir à la semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours (24h/semaine), dès la prochaine rentrée de septembre, au lieu de 4,5 à ce jour.

L'Association des Maires de France s'est mobilisée pour que soient précisées les modalités de mise en œuvre de ce « libre choix des communes » mais aussi, pour s'assurer de la poursuite du fonds de soutien pour les communes qui décideront de garder les rythmes actuels.

Le Président de l'Association des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe, s'est entretenu avec Monsieur MILVILLE, Directeur Académique, pour lui faire part des interrogations, notamment sur les modalités de décision d'arrêt des rythmes scolaires, par les communes.

Le Directeur académique de la Sarthe a d'ores et déjà indiqué qu'il donnera rapidement un avis favorable aux demandes des communes, lorsqu'il y aura avis concordant du conseil d'école et de la municipalité, sous réserve de l'organisation des transports scolaires.

Toutefois, il n'y a toujours pas de garantie sur le maintien de l'aide de l'Etat.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'une enquête a été lancée auprès des familles de Vancé sur ce projet : 6 réponses seulement ont été reçues en mairie, 3 pour et 3 contre le retour à la semaine de 4 jours.

Au regard des enjeux importants et du calendrier scolaire serré, M. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours, sachant que la demande de dérogation doit être transmise à l'Inspection Académique avant mi-juillet.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, avec 1 contre – 0 abstentions et 8 pour, le Conseil Municipal :

- **Décide** de solliciter une dérogation auprès de l'Inspection Académique pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de 2017/2017, et donc la suppression des T.A.P. à cette date, sous réserve de l'accord du Conseil d'école.

DELIBERATION POUR LE PRIX DU REPAS CHAMPETRE DU 02 SEPTEMBRE 2017 RÉGIE ANIMATION

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier le prix du repas champêtre, boissons non comprises, fixé en 2016 comme suit :

- 19 €/personne adulte
- 10€/enfant jusqu'à 12 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir le prix du repas champêtre du 02/09/2017 à
 - 19 €/personne adulte
 - 10€/enfant jusqu'à 12 ans.

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme TROTIN demande un rendez-vous à M. le Maire afin de faire le point sur le dossier du FGDON.
 - Arjowiggins : Le dossier relatif au programme prévisionnel d'épandage est consultable en mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
 - Mme la sous-préfète a notifié à la commune l'attribution de la Dotation de Solidarité en faveur des communes touchées par les événements climatiques de 2016. Un montant de 3640,74€ a été alloué à la commune de Vancé.
 - M. HUGER fait part de son mécontentement sur le fait que peu de personnes étaient présentes à la fête des écoles à Cogners.
 - M. le Maire informe le Conseil Municipal que :
 - la commission fleurissement aura lieu le 26 juillet 2017 à 8h30 à Vancé
 - les comptes-rendus de conseil seront publiés sur le site internet communal
 - la commune n'intervient pas pour déboucher les buses sur les propriétés privées.
 - Il est demandé de préciser les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public, à savoir :
Les mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h15.
- Pour information, la mairie ne fermera pas pendant les congés d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40